

## Une rentrée scolaire qui coûte très cher !... en suppressions de postes !

### EDITO

Luc Chatel peut bien parader devant des faux clients de supermarché (mais vrais encartés à l'UMP !) pour faire de l'autosatisfaction sur le thème du coût de la rentrée, il ne saurait nous faire oublier l'essentiel...

L'ex-DRH de l'Oréal, nouveau ministre de l'éducation, a été nommé pour continuer le « sale boulot », initié par Darcos (Casse des RASED, AP, Base élèves, etc.).

Notre nouveau ministre a beau jeu de déclarer qu'« un pays qui croit en l'avenir est un pays qui investit dans l'éducation »

Dans les faits, en moins de 3 mois, il enchaîne déjà les mauvais coups contre l'école publique !

- après les 13500 suppressions de postes du budget 2009, ce sont 16000 qui sont voués à disparaître en 2010 ! C'est ça « l'investissement dans l'éducation » ?

- pour ce faire, Luc Chatel et Valérie Pécresse ont fait publier le 28 juillet les décrets sur la masterisation des concours enseignants, sans aucune concertation, en plein été ! (Lire article page 2)

« Croire en l'avenir » c'est supprimer l'année de formation initiale, la PE2 ?

- il a demandé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie la plus grande sévérité contre les enseignants « désobéisseurs », d'où les conseils de discipline contre Erwan Redon à Marseille, contre Alain Refalo à Toulouse, les retraits de salaire, etc.

Mais tout ne se passe pas comme prévu...

Le conseil de discipline d'Erwan Redon a été annulé, car les défenseurs syndicaux ont démonté de toute pièce une accusation bien mal ficelée mais surtout grâce à la forte mobilisation dans les rues de Marseille le 7 juillet ! Le Tribunal Administratif des Bouches du Rhône a « cassé » les 32 jours de retrait de salaire infligés à deux enseignants « désobéisseurs ».

Mais, c'est surtout le vaste mouvement de solidarité avec tous ces collègues (en lutte contre Base élèves, l'aide personnalisée, pour les RASED) qui a permis de créer un vrai rapport de force ! (Lire article page 5)

Le ministère est plus isolé que jamais dans sa politique anti sociale, mâtinée de méthodes autoritaires.

Alors que manque-t-il pour définitivement faire reculer ce gouvernement ?

En 2006, le projet de Contrat Première Embauche (CPE) a fait les frais d'une mobilisation exemplaire de la jeunesse et des salariés.

Aujourd'hui, la tension sociale est grandissante. Les suppressions d'emploi frappent des milliers de familles alors que des banques comme BNP-Paribas (renflouée à hauteur de 5 milliards d'€ par les fonds publics) s'approprient à distribuer 1 milliard d'€ de bonus à ses traders en 2010 !

Dans l'éducation, nous n'oublierons pas et nous continuerons à nous battre contre la suppression inacceptable de 3000 postes de collègues spécialisé(e)s des RASED !

Il est temps de trouver un débouché social qui permette de fédérer toutes les résistances actuelles.

Les enseignants de Seine-Saint-Denis ont su montrer leur détermination au cours du vaste mouvement de « gel des aides personnalisées » (1/3 de la profession !) mais aussi lors des journées de grève du premier semestre 2009 !

**SUD éducation estime qu'il faut donner un nouvel élan à cette dynamique unitaire de mobilisation qui nous permettra de gagner sur les revendications.**

**Nous vous invitons à nous rejoindre, à participer aux réunions, assemblées générales, demi-journées d'informations syndicales proposées par SUD éducation afin que nous débattions et luttons tous ensemble pour une école de l'égalité pour tous.**

*Grande soirée de soutien aux désobéisseurs avec le soutien de la  
Compagnie Jolie Môme Samedi 26 septembre (en soirée)  
au local "la belle étoile" à Saint-Denis*

*Informations précises début septembre sur le site internet de SUD éducation Créteil*

# Masterisation des concours : Été meurtrier pour la formation initiale à l'IUFM !

C'est bien connu, l'été est la période des coups tordus de la part du gouvernement. Luc Chatel et Valérie Pécresse en donnent une illustration parfaite, en faisant publier le 28 juillet au Journal officiel tous les décrets sur la masterisation des concours enseignants.

Il faut revenir sur ces textes à la teneur très explicite pour comprendre cette nouvelle offensive estivale contre la formation initiale des enseignants.

L'article 4-2 résume à lui tout seul l'esprit du décret : **les mots « le début de la formation » sont remplacés par « la rentrée scolaire » !!!**

Tout est dit, au lieu de commencer leur formation, l'apprentissage d'un métier, reconnu comme difficile, les futurs enseignants commenceront par...enseigner ! Sans avoir appris à le faire !

Plus précis, l'article 4-1 dit que « **les professeurs stagiaires accomplissent un stage d'un an. Au cours de leur stage, les professeurs stagiaires bénéficient d'une formation dispensée, (...), sous la forme d'actions organisées à l'université et d'un accompagnement.** »

De fait, les futurs lauréats du concours auront « juridiquement » le même statut de fonctionnaire stagiaire. Mais ils seront, dès leur réussite au concours, « balancés » sur le terrain.

Et la formation ?

Darcos l'avait évoqué dans des termes très clairs : les enseignants stagiaires auront le droit pour « **un tiers de l'obligation de service** » à de la « **formation continue renforcée** » « **sous la forme d'un tutorat et d'une formation universitaire** ». Les mots ont leur importance puisqu'on remplace la « formation professionnelle initiale » par de la « formation continue ». L'IUFM est remplacé par l'université. Le temps d'enseignement disciplinaire et professionnel est réduit de 7 à 3 mois. Le stagiaire n'aura plus trois périodes de stage en responsabilité mais une classe à l'année. Les projets de Darcos-Pécresse-Chatel prévoient de proposer des stages pendant les années de M1 et de M2, pendant la préparation aux concours !!! Même si l'année de PE2 à l'IUFM suscite de nombreuses critiques, la solution est-elle d'envoyer directement en classe à temps plein des collègues venant de réussir leur concours ?

Les futurs enseignants et les équipes seront mis dans des situations ingérables, à cause de l'absence de formation. Débuter en classe en pratique accompagnée puis en responsabilité permet aux PE2 de prendre progressivement leurs marques

dans des niveaux différents. L'alternance IUFM/terrain permet un retour sur leur pratique, ce qui participe de la construction d'un savoir-faire professionnel.

Alors pourquoi abandonner ce principe essentiel de la formation initiale ?

Les raisons sont parfaitement étrangères aux besoins professionnels des enseignants débutants.

Ces milliers de collègues nommés directement sur poste à plein temps pendant leur année de « stage » permettront au ministère d'économiser 15400 postes (supprimés du budget de l'éducation nationale en 2010) !

D'un côté, avec son « bouclier fiscal », le gouvernement a fait un chèque de remboursement de plus de 360 000 € aux 834 contribuables les plus riches du pays.



De l'autre, il programme la destruction de l'apprentissage du métier d'enseignant, alors qu'il s'agit d'un métier particulièrement complexe, pour faire des économies budgétaires.

Ces choix politiques relèvent de l'indécence, surtout au vu des besoins éducatifs de nos élèves !

SUD éducation appelle les enseignants dans les écoles, dans les IUFM, les formateurs, les étudiants à se mobiliser pour :

-l'abrogation des décrets du 28 juillet 2009 sur la masterisation des concours

-le maintien d'une formation initiale professionnelle et rémunérée à l'IUFM

-le prolongement de la formation à deux années rémunérées (pour une PE3)

-le maintien du recrutement à la licence (Bac+3), avec délivrance d'un Master, en fin de formation.

# NON AUX AIDES PERSONNALISÉES

## POUR UNE AUTRE UTILISATION DES 60 HEURES

Pendant l'année scolaire 2008-2009 suite à l'appel au gel des heures d'aide personnalisée, en novembre 2008 de l'intersyndicale : SUD, SNUIPP, FO, CGT, il y a eu plus de 2600 geleurs (30 % de la profession !) sur le département.

Les collègues ont transformé ces heures en ateliers, en heures de concertation pour concevoir des projets pédagogiques, etc.

Cette action a permis de mesurer à quel point les collègues estimaient :

-que le dispositif des aides personnalisées était inadapté au traitement des difficultés scolaires

-que cette mission relève des maître(sse)s spécialisé(e)s et qu'il n'est pas question de cautionner la suppression de 3000 postes au niveau national (121 postes supprimés sur le 93 !)

-qu'il y a un besoin notable de temps de concertation dans les équipes .

Cependant, l'action de gel n'a pas suffi seule à faire reculer le ministère sur la casse des RASED.

En effet, SUD éducation estime que seul un mouvement de grève durable pourra faire reculer le gouvernement sur sa politique de paupérisation croissante du service public d'éducation.

SUD éducation revendique l'abrogation des décrets Darcos et le retour aux 26 heures d'enseignement pour tous les élèves. Nous proposons aussi d'aller vers la déconnexion entre le temps de travail des enseignants et le temps d'enseignement des élèves (avec plus de maîtres que de classes).

Dans l'immédiat et afin de ne pas rester dans l'incantation, nous pensons que pour l'année scolaire 2009/2010, il faut s'orienter vers d'autres actions comme des propositions de projets alternatifs qui s'articuleraient sur 4 axes :

-temps de concertation,

-réunions parents /enseignants,

-projets pédagogiques alternatifs,

-temps de formation pour les enseignants.

### Du temps de concertation

*Il faut que le temps de vie de l'équipe soit institutionnel dans la mesure où les contenus et la façon de faire la classe divergent d'une école à l'autre, notamment sur les questions des rythmes et des programmes. Il y a donc un besoin de concertation pour maintenir la cohérence dans les équipes et pour rétablir du lien horizontal (contraire au lien vertical que veut imposer le gouvernement, notamment au travers du projet des EPEP) en*

*réaffirmant les prérogatives du conseil des maîtres. C'est le rôle de SUD de pousser au temps de concertation dans l'école et hors de l'école.*

### Des réunions pour maintenir le lien et organiser des actions avec les parents

*Prendre appui sur les parents d'élèves pour la mise en place de projets alternatifs, en ouvrant, par exemple, les écoles un samedi par période pour « des samedis matin des parents » et maintenir le lien avec les parents avec des ateliers où seraient présentés ce qu'ont fait les enfants dans la période.*

### Des projets pédagogiques alternatifs, notamment en prenant tous les élèves (projets culturels, arts plastiques, etc.) en s'appuyant sur l'article 34 du code de l'éducation concernant le droit à l'expérimentation (1)

*Dans le cadre de la mise en parallèle des nouveaux programmes et de la perte de 2 heures de cours : il s'agit de détourner les heures perdues du samedi matin au profit de l'ensemble de la classe pour pratiquer les disciplines artistiques.*

*Ces projets permettraient de mettre en avant l'impossibilité de mettre en œuvre les nouveaux programmes, de lier le temps de l'aide personnalisée au rythme scolaire et de contrer le glissement progressif des disciplines artistiques vers les loisirs avec la mise en place de l'accompagnement éducatif (ex : passage de l'art plastique à l'art visuel, introduction de l'histoire de l'art comme matière transdisciplinaire).*

*Enfin, faire des projets alternatifs, c'est les rendre visibles par rapport à l'institution et reprendre en main notre pratique pédagogique, au-delà des « nouvelles obligations de services » qui nous ont été imposées sans concertation.*

### Du temps de formation entre collègues (éventuellement entre plusieurs équipes), cité par les décrets 2008-463 et 2008-775 sur les nouvelles obligations de services .

*SUD éducation Créteil revendique le droit d'utiliser les 60 heures pour répondre aux besoins des élèves, en fonction des observations, discussions et décisions des conseils des maîtres. A titre d'exemple: sur Saint-Ouen, un groupe de collègues a transformé les animations pédagogiques en groupe de recherches pédagogiques. Ils ont remis un rapport à l'IEN, qui a été validé institutionnellement.*

L'article 34 de la LOI Fillon 2005, permet aux IEN de valider les projets des écoles.

SUD éducation Créteil relaiera et publiera sur son site les projets des équipes .

Nous appellerons à des AG de ville pour défendre collectivement les projets des collègues dès le mois d'octobre . (...extrait de l' article 34 , page 6 )

# NON AUX AIDES PERSONNALISÉES

## Pour une autre utilisation des 60 heures

*Du temps  
de  
concertation*

*Des projets  
pédagogiques  
alternatifs*

*Des réunions  
avec  
les parents  
d'élèves*

*Du temps  
de  
formation*



*SUD éducation Créteil revendique le droit d'utiliser les 60 heures pour répondre aux besoins des élèves, en fonction des observations, discussions et décisions des conseils des maîtres.*

L'article 34 de la LOI Fillon 2005, permet aux IEN de valider les projets des écoles.

*SUD éducation Créteil relaiera et publiera sur son site les projets des équipes . Nous appellerons à des AG de ville pour défendre collectivement les projets des collègues dès le mois d'octobre .*